

Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance

110 rue de l'école- 04290 SALIGNAC
Tél.04.92.34.46.75

Département

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le

ID : 004-200071033-20260723-DP28_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°28/2026

OBJET : Travaux sol et plomberie crèche de Peipin

--- Le Président de la Communauté de Communes « Jabron-Lure-Vançon-Durance » ,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°10/2026 en date du 27 avril 2026, portant modification des délégations au Président,

Vu la délibération 32/2025 du 3 Juin 2025 approuvant les travaux de la crèche,

Considérant la nécessité de mettre à profit la période de fermeture estivale de la crèche pour réaliser les travaux nécessaires,

D É C I D E :

ARTICLE 1 : Monsieur le Président décide de confier les travaux de plomberie à l'entreprise SARL Jabron Énergies Plomberie pour un montant de 1 629,60 € TTC, ainsi que les travaux de rénovation des sols de la crèche à Haute Provence Rénovation pour un montant de 18 800 € TTC.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 23 juillet 2026

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
B.CHADEBEC

